

# Plan d'action

## Document stratégique de la façade Nord Atlantique - Manche Ouest

Tome 1

Annexe 3 - Glossaire



**MINISTÈRE  
DE LA MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## A

**Aire marine éducative :** Zone maritime littorale de petite taille gérée de manière participative par les élèves d'une école primaire suivant des principes définis par une charte.

Source : Gouvernement français (2021). Stratégie nationale pour les aires protégées 2030 sur [www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DP\\_Biotope\\_Ministere\\_strat-aires-protegees\\_210111\\_5\\_GSA.pdf](http://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DP_Biotope_Ministere_strat-aires-protegees_210111_5_GSA.pdf)

**Aire marine protégée (AMP) :** Espace délimité en mer répondant à des objectifs de protection de la nature à long terme. Le Code de l'environnement définit onze catégories d'AMP : les parcs nationaux et régionaux, les réserves naturelles, les aires de protection de biotopes, les parcs naturels marins, les sites Natura 2000, le domaine public maritime relevant du Conservatoire du littoral, les zones de conservation halieutiques, les réserves nationales de chasse et de faune sauvage, les AMP créées en application des réglementations de la Polynésie française, des provinces de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna, ainsi que les AMP répondant aux conventions et protocoles régionaux et internationaux engageant la France.

Source : article L334-1 du Code de l'environnement sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

**Artificialisation du littoral :** Processus par lequel des espaces naturels littoraux et marins sont transformés du fait de la construction d'infrastructures et d'aménagements (murs, perrés, cordons d'enrochement, digues, épis, jetées, bassins aquacoles, aires de stationnement). Elle génère de nombreux impacts sur l'environnement (démaigrissement des plages, érosion, modification et destruction d'habitats, perte de biodiversité, de capacité de résilience face au changement climatique, etc.).

Le Plan biodiversité de 2018 fixe l'objectif « zéro artificialisation nette » qui vise à freiner l'artificialisation des espaces naturels et agricoles et à renaturer des espaces artificialisés.

Source : adapté de Service des données et études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique sur [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/etat-de-lenvironnement](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/etat-de-lenvironnement)

## B

**Bassin hydrographique :** Zone dans laquelle toutes les eaux de ruissellement convergent à travers un réseau de rivières, fleuves et éventuellement de lacs vers la mer, dans laquelle elles se déversent par une seule embouchure, estuaire ou delta.

Source : Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 sur <https://eur-lex.europa.eu/>

**Biosourcé :** Se dit d'un produit ou d'un matériau entièrement ou partiellement fabriqué à partir de matières d'origine biologique.

Source : Journal officiel de la République française du 22 décembre 2016 sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

**Biotechnologies marines :** Les biotechnologies désignent toute application technologique qui utilise des systèmes biologiques, des organismes vivants, ou des dérivés de ceux-ci, pour réaliser ou modifier des produits ou des procédés à usage spécifique.

Source : Organisation des Nations Unies (1992). Convention sur la diversité biologique sur [www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf](http://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf)

De même, les biotechnologies marines font référence à l'exploitation des ressources biologiques marines pour produire des biens et des services (bioremédiation, biocarburants, production alimentaire, etc.).

## C

**Cabotage :** Navigation maritime effectuée de port en port.

Source : DIRM NAMO (2019). Synthèse socio-économique de la façade NAMO 2019

**Contrat de transition écologique :** Outil d'accompagnement pour le déploiement de la transition écologique au niveau local. Le contrat de transition écologique est co-construit à partir de projets locaux, entre les collectivités, l'État et les acteurs socio-économiques du territoire.

Source : ministère de la Transition écologique sur [ecologie.gouv.fr/contrat-transition-ecologique](http://ecologie.gouv.fr/contrat-transition-ecologique)

## D

**Directive-cadre pour la planification de l'espace marin :** Directive 2014/89/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime. La directive détermine l'approche commune des pays de l'UE en matière de planification des zones maritimes et entend promouvoir la croissance durable des économies maritimes (économie bleue), le développement durable des zones maritimes et l'utilisation durable des ressources maritimes.

Source : Commission européenne sur [eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=LEGISSUM:0201\\_2](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=LEGISSUM:0201_2)

**Directive-cadre stratégie pour le milieu marin :** Directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin. Elle établit une approche et des objectifs communs pour la prévention, la protection et la conservation du milieu marin vis-à-vis des activités humaines nuisibles. Elle impose aux pays de l'Union européenne (UE) d'élaborer des stratégies pour réaliser un « bon état écologique » d'ici à 2020. Ces stratégies, qui couvrent des cycles de six ans, doivent comprendre des mesures visant à protéger les écosystèmes marins et à veiller au caractère durable des activités économiques liées au milieu marin.

Source : Commission européenne sur [eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM:I28164](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM:I28164)

**Directive-cadre sur l'eau :** Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Il s'agit notamment de protéger toutes les formes d'eau (eaux de surface, souterraines, intérieures et de transition), restaurer les écosystèmes à l'intérieur et autour de ces masses d'eau, réduire la pollution dans les masses d'eau et garantir une utilisation durable de l'eau par les particuliers et les entreprises.

Source : Commission européenne sur [eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3AI28002b](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3AI28002b)

**Document d'objectifs (DOCOB) :** Document définissant, pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage et validé par le préfet.

Source : SDES, ministère de la Transition écologique sur [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/etat-de-lenvironnement](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/etat-de-lenvironnement)

**Document stratégique de façade :** Outil de planification stratégique des espaces maritimes et littoraux au niveau des façades maritimes.

Source : DIRM NAMO (2019). Synthèse socio-économique de la façade NAMO 2019

Le document stratégique de façade décline les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques propres à cette façade.

Source : extrait de l'article R219-1-7 du Code de l'environnement sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

**Durabilité :** Caractéristique d'une politique qui peut être durablement menée ou d'une évolution susceptible de se poursuivre sans compromettre l'avenir.

Source : Journal officiel de la République française du 27 décembre 2006 sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

## E

**Écoconception :** Conception d'un produit, d'un bien ou d'un service, qui prend en compte, afin de les réduire, ses effets négatifs sur l'environnement au long de son cycle de vie, en s'efforçant de préserver ses qualités ou ses performances

Source : Journal officiel de la République française du 4 février 2010 sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

**Économie bleue :** Secteurs et activités économiques liés aux océans et à l'environnement côtier.

Source : Commission européenne (2020). The EU Blue Economy Report. 2020 sur [https://blueindicators.ec.europa.eu/published-reports\\_en](https://blueindicators.ec.europa.eu/published-reports_en)

**Économie circulaire :** Organisation des activités économiques et sociales recourant à des modes de production, de consommation et d'échange fondés sur l'écoconception, la réparation, le réemploi et le recyclage, et visant à diminuer les ressources utilisées ainsi que les dommages causés à l'environnement.

Source : Journal officiel de la République française du 18 août 2015 sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

**Élasmobranches :** Sous-classe des chondrichthyens (poissons cartilagineux) regroupant les requins et les raies.

Source : Laran S. et al. (2019). Distribution et abondance de la mégafaune marine aux Petites Antilles et en Guyane française. Campagne REMMOA-II. Rapport final pour l'Agence Française pour la Biodiversité sur <https://side.developpement-durable.gouv.fr/OCCI/doc/SYRACUSE/408356/distribution-et-abondance-de-la-megafaune-marine-aux-petites-antilles-et-en-guyane-remmoa-ii-rapport>

**Énergie éolienne :** L'énergie éolienne transforme l'énergie mécanique du vent en énergie électrique. Une éolienne en mer, posée sur le fond de la mer ou flottante, bénéficie de vents plus fréquents, plus forts et plus réguliers qu'à terre.

Source : ministère de la Transition écologique sur [ecologie.gouv.fr/eolien-en-mer-0](http://ecologie.gouv.fr/eolien-en-mer-0)

**Énergie hydrolienne :** L'énergie hydrolienne est produite par l'énergie des courants de marée qui sont concentrés dans certains endroits près des côtes. Plus le courant est fort, plus l'énergie produite sera importante.

Source : ministère de la Transition écologique sur [ecologie.gouv.fr/energies-marines-renouvelables-0](http://ecologie.gouv.fr/energies-marines-renouvelables-0)

**Énergies marines renouvelables :** Ensemble des technologies permettant de produire de l'électricité à partir de différentes forces ou ressources du milieu marin : la houle, les courants, les marées, le gradient de température entre les eaux de surface chaudes et les eaux froides en profondeur.

Source : ministère de la Transition écologique sur [ecologie.gouv.fr/energies-marines-renouvelables-0](http://ecologie.gouv.fr/energies-marines-renouvelables-0)

**Érosion côtière :** Effondrement de falaises vives, envasement des baies et remaniement des plages lors des tempêtes hivernales impliquant des phénomènes d'origine marine (houle, marées et courants marins) et/ou d'origine continentale (pluie, gel et vent).

Source : SDES, ministère de la Transition écologique sur [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/etat-de-l'environnement](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/etat-de-l'environnement)

**Espèce amphihaline :** Espèce migrant entre un milieu maritime et un milieu dulçaquicole (milieu d'eau douce).

Source : SDES, ministère de la Transition écologique sur [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/etat-de-l'environnement](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/etat-de-l'environnement)

**Espèce non indigène :** Espèce animale ou végétale dont l'introduction par l'homme (volontaire ou fortuite) sur un territoire menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives.

Source : ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (2016). Plan d'action pour le milieu marin. Programme de mesures. Tome 1 : Volet stratégique

**Estran :** Espace compris entre le niveau des plus hautes et des plus basses mers connues ou zone de balancement des marées.

Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2014). Guide méthodologique Plan de prévention des risques littoraux

**État écologique :** Appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés aux eaux superficielles, au travers de critères biologiques, hydromorphologiques ou physico-chimiques. L'atteinte du bon état écologique des eaux marines est l'objectif de la DCSMM.

Source : SDES, ministère de la Transition écologique sur [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/etat-de-l'environnement](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/etat-de-l'environnement)

**Eutrophisation :** enrichissement des eaux (cours d'eau, plans d'eau, eaux marines) en éléments nutritifs, essentiellement le phosphore et l'azote qui constituent un véritable engrais pour les plantes aquatiques. Elle se manifeste par la prolifération excessive des végétaux dont la décomposition provoque une diminution notable de la teneur en oxygène. Il s'ensuit, entre autres, une diversité animale et végétale amoindrie et des usages perturbés (alimentation en eau potable – loisirs, etc.).

Source : ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (2016). Plan d'action pour le milieu marin. Programme de mesures. Tome 1 : Volet stratégique

## F

**Façades maritimes :** Périmètres de mise en œuvre des principes et des orientations [de la stratégie nationale pour la mer et le littoral] définis par les caractéristiques hydrologiques, océanographiques, biogéographiques, socio-économiques et culturelles des espaces concernés.

Le document stratégique de façade est élaboré pour chacune des quatre façades métropolitaines ainsi définies :

- la façade « Manche Est-mer du Nord », correspondant au littoral des régions Hauts-de-France et Normandie et aux espaces maritimes sous souveraineté ou sous juridiction française bordant ces régions ;
- La façade « Nord Atlantique-Manche Ouest », correspondant au littoral des régions Bretagne et Pays de la Loire et aux espaces maritimes sous souveraineté ou sous juridiction française bordant ces régions ;
- La façade « Sud Atlantique », correspondant au littoral de la région Nouvelle-Aquitaine et aux espaces maritimes sous souveraineté ou sous juridiction française bordant cette région ;
- La façade « Méditerranée », correspondant au littoral des régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi qu'à celui de la Corse et aux espaces maritimes sous souveraineté ou sous juridiction française bordant ces régions et la Corse.

Source : extraits des articles L219-1 et R219-1-7 du Code de l'environnement sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

## H

**Habitat :** Milieu dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces animales ou végétales.

Source : ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (2016). Plan d'action pour le milieu marin. Programme de mesures. Tome 1 : Volet stratégique

**Habitat benthique :** Habitat à l'interface eau-sédiment d'un écosystème aquatique, quelle qu'en soit la profondeur. Il est composé d'organismes vivant libres sur le fond ou fixés.

Source : ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (2016). Plan d'action pour le milieu marin. Programme de mesures. Tome 1 : Volet stratégique

**Halieutique :** Qualifie toutes les activités relevant de la pêche sous toutes ses formes.

Source : ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (2016). Plan d'action pour le milieu marin. Programme de mesures. Tome 1 : Volet stratégique

**Hinterland :** Arrière-pays portuaire ou zone d'influence et d'attraction économique d'un port.

Source : Journal officiel de la République française du 22 septembre 2000 sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

## L

**Liste rouge :** Liste d'espèces classées selon le degré de menaces pesant sur elles, établie à partir d'une méthodologie définie par l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) et régulièrement révisée. En France, la réalisation de la Liste rouge nationale est coordonnée par l'UMS PatriNat et le comité français de l'UICN.

Source : SDES, ministère de la Transition écologique sur [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/etat-de-lenvironnement](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/etat-de-lenvironnement)

## P

**Phycotoxines :** Ingérée par les poissons, les mollusques et les crustacés, la phycotoxine peut contaminer la chaîne alimentaire jusqu'à l'homme et entraîner de graves intoxications

Source : Journal officiel de la République française du 16 septembre 2014 sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

**Phytoplancton :** Ensemble des végétaux de taille très petite ou microscopique vivant en suspension dans l'eau. Le phytoplancton est à la base de la chaîne alimentaire aquatique.

Source : ministère de la Transition écologique et solidaire-Commissariat général au Développement durable (2019). L'environnement en France en 2019 : rapport de synthèse

**Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) :** Outil de mise en œuvre de la DCSMM qui s'applique aux eaux marines métropolitaines réparties en sous-régions marines définies au niveau international. Les PAMM contiennent cinq parties mises à jour tous les six ans (évaluation initiale des eaux marines, définition du bon état écologique de ces eaux, objectifs environnementaux et indicateurs associés, programme de surveillance et programme de mesures). Les PAMM sont désormais intégrés aux documents stratégiques de façade, dont ils constituent le volet environnemental.

Source : DIRM NAMO sur [www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr)

**Plateau continental :** Sol et sous-sol de la zone économique exclusive pouvant être étendu au-delà de la limite des 200 milles marins dans les conditions prévues par la convention des Nations unies sur le droit de la mer.

Source : ministère de la Transition écologique sur [www.ecologie.gouv.fr/domaine-public-maritime-naturel](http://www.ecologie.gouv.fr/domaine-public-maritime-naturel)

**Pression anthropique :** Résultat des effets et impacts générés par les activités humaines sur les ressources naturelles et les écosystèmes.

Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2015). Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020

**Principe du pollueur-payeur :** Principe, à l'origine de dispositions juridiques, selon lequel les frais engagés pour prévenir, réduire ou combattre une pollution ou toute autre atteinte à l'environnement sont à la charge de celui qui en est reconnu responsable.

Source : Journal officiel de la République française du 12 avril 2009 sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

**Programme Life :** Instrument financier de la Commission européenne de soutien aux projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Il s'adresse à des porteurs de projets publics et privés et vise à promouvoir et à financer des projets innovants portant par exemple sur la conservation d'espèces et d'habitats, la protection des sols, l'amélioration de la qualité de l'air ou de l'eau, la gestion des déchets ou encore l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique.

Source : ministère de la Transition écologique sur [www.ecologie.gouv.fr/programme-europeen-financement-life](http://www.ecologie.gouv.fr/programme-europeen-financement-life)

**Prolifération algale :** Augmentation relativement rapide de la concentration d'une (ou de plusieurs) espèce(s) d'algues, appartenant généralement au phytoplancton (« bloom phytoplanctonique »), dans un système aquatique d'eau douce, saumâtre ou salée. Cette prolifération se traduit généralement par une coloration de l'eau DCSMM.

Source : SDES, ministère de la Transition écologique sur [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/etat-de-lenvironnement](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/etat-de-lenvironnement)

## R

**Résilience :** Capacité d'un écosystème à résister et à survivre à des altérations ou à des perturbations affectant sa structure ou son fonctionnement, et à trouver, à terme, un nouvel équilibre.

Source : Journal officiel de la République française du 12 avril 2009 sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Par analogie, la résilience territoriale fait référence à la capacité des acteurs du territoire à anticiper, réagir et s'adapter face aux aléas qui le menacent en l'engageant dans une vision à long terme.

**Ressource marine :** Source de matière et d'énergie accessibles économiquement dans l'environnement marin sous forme primaire avant leur transformation par l'activité humaine.

Les ressources marines renouvelables ont une capacité de reproduction permettant leur renouvellement à une échelle de temps qui est significative du point de vue économique. Toutefois, elles sont susceptibles d'épuisement dans le cas où le prélèvement exercé par l'activité humaine excède leurs capacités naturelles de renouvellement. Exemple : poissons, algues, courants marins.

Les ressources marines non renouvelables se présentent dans la nature sous forme de stocks finis d'un point de vue physique, non renouvelables à l'échelle humaine. Exemple : hydrocarbures offshore, granulats marins.

Source : adapté de SDES, ministère de la Transition écologique sur [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/etat-de-lenvironnement](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/etat-de-lenvironnement)

**Rétro-littoral :** Le rétro-littoral ou arrière-pays proche désigne la zone située en arrière du littoral, jusqu'à une distance située entre 10 et 15 kilomètres.

Source : Jean Rieucou (2008). Vers des plages urbaines postbaignées au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Entre domestication estivale et neutralité hivernale, Géographie et cultures sur <http://journals.openedition.org/gc/1013>

## S

**Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) :** Document de planification de la gestion de l'eau établi pour chaque bassin ou groupement de bassins, qui fixe les orientations fondamentales permettant de satisfaire à une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Les SDAGE incluent depuis 2009 les plans de gestion prévus par la directive-cadre sur l'eau.

Source : SDES, ministère de la Transition écologique sur [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/etat-de-lenvironnement](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/etat-de-lenvironnement)

**Sciences participatives :** Programmes de collecte d'informations impliquant une participation du public dans le cadre d'une démarche scientifique.

Source : SDES, ministère de la Transition écologique sur [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr)

**Séquence « éviter-réduire-compenser » (ERC) :** La séquence ERC a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Elle s'applique aux projets et aux plans et programmes soumis à évaluation environnementale, ainsi qu'aux projets soumis à diverses procédures au titre du Code de l'environnement.

Source : ministère de la Transition écologique-Commissariat général au développement durable (2017). Théma. La séquence éviter, réduire et compenser : un dispositif consolidé

**Services écosystémiques :** Avantages, bénéfiques et bienfaits matériels ou immatériels que l'Homme retire des écosystèmes. Ils comprennent les services de support (production d'oxygène du phytoplancton), les services d'approvisionnement (ressources alimentaires issues de la pêche), les services de régulation (régulation des risques naturels des zones humides côtières) et les services culturels (pratique d'activités de loisirs, valeurs esthétiques du littoral).

Source : adapté de SDES, ministère de la Transition écologique sur [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/tous-les-concepts/s](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/tous-les-concepts/s)

**Site Natura 2000 :** Site naturel (terrestre ou marin) visant à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés et à forts enjeux de conservation en Europe. L'objectif de cette démarche européenne, fondée sur les directives Oiseaux et Habitats-faune-flore, est de préserver la diversité biologique et le patrimoine naturel ainsi que de prendre en compte les exigences économiques, sociales et culturelles et les particularités régionales.

Source : ministère de la Transition écologique sur [www.ecologie.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-1](http://www.ecologie.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-1)

**Stock :** Ressource biologique marine qui est présente dans une zone de gestion donnée.

Source : Règlement (UE) n° 1380/2013 sur <https://eur-lex.europa.eu/>

**Stratégie nationale pour la mer et le littoral :** Cadre de référence pour les politiques publiques concernant la mer et le littoral adopté le 24 février 2017. Cette stratégie vise, sur le long terme, l'atteinte d'objectifs structurants : la transition écologique de la mer et du littoral, le développement de l'économie maritime, le bon état écologique des milieux marins et la préservation de l'attractivité du littoral, ainsi que le rayonnement de la France au plan international.

Source : Décret n° 2017-222 du 23 février 2017 sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

**Submersion marine :** Inondation temporaire de la zone côtière par la mer lors de conditions météorologiques et océaniques défavorables (forte dépression et vent de mer).

Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2014). Guide méthodologique Plan de prévention des risques littoraux

## T

**Techniques « douces » :** Dans le contexte de la réduction de la vulnérabilité d'un territoire littoral, désigne l'ensemble des solutions utilisant la dynamique naturelle des littoraux (installation d'une couverture de débris végétaux sur la dune, végétalisation d'une falaise, rechargement des plages, etc.) par opposition aux méthodes visant à fixer le trait de côte par le recours à des ouvrages de protection.

Source : adapté de Réseau Atlantique pour la Prévention et la Gestion des Risques Littoraux(2012). Panorama des solutions douces de protection des côtes

**Transition écologique :** Évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux – ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2015). Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020

**Transition énergétique :** Passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles, à une société plus sobre et plus écologique.

Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2015). Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020

**Transition numérique :** Diffusion des technologies informatiques et numériques à l'ensemble des activités productives et, plus globalement, de la société. Ces technologies peuvent ensuite être intégrées à de nombreuses autres technologies, avec pour effet d'en améliorer les performances.

Source : adapté de Conseil d'orientation pour l'emploi (2017). Automatisation, numérisation et emploi. Tome 1 : Les impacts sur le volume, la structure et la localisation de l'emploi sur [www.vie-publique.fr/rapport/36298-automatisation-numerisation-et-emploi-tome-1](http://www.vie-publique.fr/rapport/36298-automatisation-numerisation-et-emploi-tome-1)

## Z

**Zone de conservation halieutique :** Espace maritime et, le cas échéant, fluvial pouvant s'étendre jusqu'à la limite des eaux territoriales, qui présente un intérêt particulier pour la reproduction, la croissance jusqu'à maturité ou l'alimentation d'une ressource halieutique et dont il convient de préserver ou restaurer les fonctionnalités afin d'améliorer l'état de conservation des ressources concernées.

Source : article L924-1 du Code rural et de la pêche maritime sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

**Zone de protection forte :** Espace naturel dans lequel les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace sont supprimées ou significativement limitées, de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées.

Le Programme de mesures du PAMM prévoit la constitution d'un réseau de zones de protection forte répondant à cinq critères : porter sur des enjeux écologiques prioritaires, être prioritairement instituées au sein d'aires marines protégées existantes, disposer d'une réglementation particulière des activités permettant de diminuer significativement ou de supprimer les principales pressions, s'appuyer sur un document de gestion élaboré par l'organe de gouvernance de l'AMP, bénéficier d'un dispositif de contrôle opérationnel des activités.

Source : Gouvernement français (2021). Stratégie nationale pour les aires protégées 2030 sur [www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DP\\_Biotope\\_Ministere\\_strat-aires-protegees\\_210111\\_5\\_GSA.pdf](http://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DP_Biotope_Ministere_strat-aires-protegees_210111_5_GSA.pdf)

**Zone de vocation :** Zone cohérente du point de vue des enjeux et des objectifs généraux dans les espaces maritimes.

Source : ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (2017). Documents stratégiques de façade et de bassin maritime, volet stratégique. Guide d'élaboration

**Zone fonctionnelle halieutique :** Est considéré comme une zone fonctionnelle halieutique, un espace qui est le siège d'au moins une phase du cycle de vie d'une ressource halieutique. Sont considérés comme une phase du cycle de vie d'une ressource halieutique, la naissance et la vie larvaire, les phases de croissance et d'alimentation, le processus de reproduction et les migrations entre ces stades successifs.

Source : article R 294-1 du Code rural et de la pêche maritime sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)



**Ministère de la Mer**  
Direction interrégionale de la mer  
Nord Atlantique-Manche Ouest  
2 boulevard Allard  
BP 78 749 - 44187 Nantes Cedex 4  
[www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr)

  
**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**PRÉFET  
MARITIME  
DE L'ATLANTIQUE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**MINISTÈRE  
DE LA MER**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*